

Republique Francaise

N° 108 Au nom du peuple Francais
L'an mil huit cent quatre vingt seize et le deux novembre à dix heures du matin

Deces Par devant nous Calazac Firmiz, Maire, officier de l'Etat civil de la commune de S. Iste en Dordogne, arrondissement de S. Gaudens, departement de la Haute Garonne

Jeanne Marie Ont compare les sieurs Magnouac Baptiste, age de trente trois ans, Sabotier, et Bouyssel Frederic, age de cinquante quatre ans, proprietaire, demourant l'un et l'autre a S. Iste en Dordogne, qui ont dit ete amis des parents de la defunte

Jean Lesquels ont declare que l'ordonne Jeanne Marie, agee de soixante quatorze ans, nee et demourant a S. Iste en Dordogne, menagee, veuve de Savere Jean, fille de l'ordonne Dominique et de Danglade Bernarde, decedee

Est decedee, aujour d'hui, a sept heures du matin, dans sa maison d'habitation, sise a S. Iste en Dordogne, Rue l'Herminier. Apres nous etre assure du deced, nous en avons Procure le present acte que les declarants ont signe avec nous apres lecture faite, approuvant la sature d'un mot nul.

L. Maire Souyres Magnouac

Republique Francaise

N° 109 Au nom du peuple Francais
L'an mil huit cent quatre vingt seize et le trois novembre a deux heures du soir

Naissance Par devant nous Calazac Firmiz, Maire, officier de l'Etat civil de la commune de S. Iste en Dordogne, arrondissement de S. Gaudens, departement de la Haute Garonne

De Dentre Bernadette Ont compare le sieur Dentre Firmiz, age de vingt cinq ans, marchand de fruits, demourant a S. Iste en Dordogne, lequel nous a presente un enfant du sexe feminin, nee le S. Iste en Dordogne hier onze heures du soir de lui declarant de Bergouman Marie Jeanne Catharine, agee de vingt deux ans, menagere, demourant a S. Iste en Dordogne, mari a laquelle enfant on a donne les prénoms de Rosa Bernadette Jeanne

Present les sieurs Bouyssel Frederic, age de cinquante quatre ans, proprietaire, et Magnouac Baptiste, age de trente trois ans, Sabotier, demourant l'un et l'autre a S. Iste en Dordogne, lesquels, ainsi que le pere de l'enfant ont signe avec nous le present acte apres lecture faite.

L. Maire Souyres Dentre Magnouac

Republique Francaise

N° 110 Au nom du peuple Francais
L'an mil huit cent quatre vingt seize et le deux novembre a quatre heures du soir

Naissance Par devant nous Calazac Firmiz, Maire, officier de l'Etat civil de la commune de S. Iste en Dordogne

de Siadoux Louis Marie Prosper Ernest Ont compare les sieurs Magnouac Baptiste, age de trente trois ans, Sabotier, et Bouyssel Frederic, age de cinquante quatre ans, proprietaire, demourant l'un et l'autre a S. Iste en Dordogne, qui ont dit ete amis des parents de la defunte

Jean Lesquels ont declare que l'ordonne Jeanne Marie, agee de soixante quatorze ans, nee et demourant a S. Iste en Dordogne, menagee, veuve de Savere Jean, fille de l'ordonne Dominique et de Danglade Bernarde, decedee

Est decedee, aujour d'hui, a sept heures du matin, dans sa maison d'habitation, sise a S. Iste en Dordogne, Rue l'Herminier. Apres nous etre assure du deced, nous en avons Procure le present acte que les declarants ont signe avec nous apres lecture faite, approuvant la sature d'un mot nul.

a contracte mariage le 27 AVR 1820 a S. Iste en Dordogne avec Honoré Bouyssel Guchens. J'ai etc m. G. ami 1820. Demourant a S. Iste en Dordogne, le 11 Octobre 1821 a S. Iste en Dordogne, l'age de 90 ans.

Le present acte a été dressé en trois exemplaires, dont un sera remis au greffier de l'Etat civil de S. Gaudens, - S. Gaudens le 6 jour 1826.



Arrondissement de S. Gaudens, departement de la Haute Garonne.

A compare le sieur Siadoux Prosper, age de vingt quatre ans, journalier, demourant a S. Iste en Dordogne, lequel nous a presente un enfant du sexe masculin, ne a S. Iste en Dordogne, avant hier, a onze heures du soir, de lui declarant de Siadoux Marie, agee de dix neuf ans, menagere, demourant a S. Iste en Dordogne, mariée, auquel enfant on a donne les prénoms de Louis Marie Prosper Ernest

Present les sieurs Bouyssel Frederic, age de cinquante quatre ans, proprietaire, et Magnouac Baptiste, age de trente trois ans, Sabotier, demourant l'un et l'autre a S. Iste en Dordogne, lesquels ont signe avec nous le present acte apres lecture faite, non le pere de l'enfant qui a declare ne savoir.

L. Maire Souyres Magnouac

Republique Francaise

N° 111 Au nom du peuple Francais
L'an mil huit cent quatre vingt seize et le sept novembre, a neuf heures du soir

Naissance Par devant nous Calazac Firmiz, Maire, officier de l'Etat civil de la commune de S. Iste en Dordogne, arrondissement de S. Gaudens, departement de la Haute Garonne

De Nicaise Ont compare le sieur Violan Sinesio Nicaise Trachin, ne a Sort Province de Seville (Espagne) le six huit Aout, mil huit cent soixante deux, ainsi que l'acte de naissance en forme qui nous a remis, meilleur d'habits, demourant a S. Iste en Dordogne, fils majeur de Violan Joseph, corconnier, et de S. Iste Marie, menagere, demourant au dit Sort

Present le sieur Dentre Firmiz, age de vingt cinq ans, marchand de fruits, demourant a S. Iste en Dordogne, lequel nous a presente un enfant du sexe masculin, ne le S. Iste en Dordogne hier onze heures du soir de lui declarant de Bergouman Marie Jeanne Catharine, agee de vingt deux ans, menagere, demourant a S. Iste en Dordogne, mari a laquelle enfant on a donne les prénoms de Rosa Bernadette Jeanne. Present les sieurs Bouyssel Frederic, age de cinquante quatre ans, proprietaire, et Magnouac Baptiste, age de trente trois ans, Sabotier, demourant l'un et l'autre a S. Iste en Dordogne, lesquels, ainsi que le pere de l'enfant ont signe avec nous le present acte apres lecture faite.

L. Maire Souyres Dentre Magnouac

Acte de naissance de Siadoux Louis Marie Prosper Ernest, ne a S. Iste en Dordogne, le quatre Aout, mil huit cent soixante deux, ainsi qu'il resulte de l'acte de naissance en forme qui nous a remis, menagere, fille de